

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

COMMUNE de CHENAY



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025T-32
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Rue Philbert et Place Philbert**

Le Maire de Chenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2, ses articles L.2213-1 à L.2213-6, afférents à la police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8, R.413-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie et huitième partie,

Vu la demande présentée le 6 juin 2025 par Monsieur GUEUDET Nicolas, représentant l'entreprise SOLOTRA, sise 1 rue des Robogniers 51390 GUEUX, pour des travaux de renouvellement réseaux EP et AEP rue et place Philbert,

Vu l'arrêté n°2025T-23 du 6 juin 2025 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement rue et place Philbert,

Vu la demande de prolongation présentée par Monsieur GUEUDET Nicolas en date du 10 juillet 2025,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°2025T-23 est prolongé au dimanche 27 juillet 2025 inclus.

Article 2 :

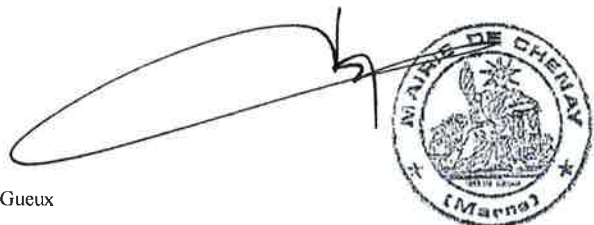
Les prescriptions de l'arrêté n°2025T-23 du 6 juin 2025 restent inchangées et sont applicables jusqu'au 27 juillet 2025 inclus.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Fait à CHENAY, le 10 juillet 2025,

Franck JACQUET,
Maire,



Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux
- Sapeurs-pompiers de Trigny
- Service prévision des sapeurs-pompiers de Reims
- CIP Nord de Reims
- Transports RTA
- Le demandeur